LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) a été introduit par **la loi de transition énergétique pour la croissance verte** (LTECV). Il est **obligatoire** pour les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et doit être révisé tous les 6 ans.

La CCCE est **engagée dans la transition énergétique et écologique** depuis plusieurs années. Cette volonté se traduira par des **objectifs ambitieux** fixés dans le Plan Climat.

Un PCAET, c'est quoi ?

Le Plan Climat est un document de planification stratégique qui a pour but d'atténuer le changement climatique, de développer les énergies renouvelables et de maîtriser la consommation d'énergie.

Le changement climatique risque d'accentuer les problèmes de pollution atmosphérique.

Le PCAET a pour objectifs de réduire les émissions de GES du territoire et d'adapter le territoire aux effets du changement climatique afin d'en diminuer la vulnérabilité.

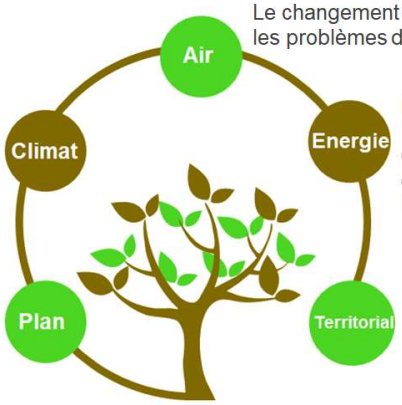

L'énergie est le principal levier d'action dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air.

Le PCAET est une démarche de planification stratégique et opérationnelle. Il concerne tous les secteurs d'activité, sous l'impulsion et la coordination d'une collectivité porteuse. Il a vocation à mobiliser tous les acteurs économiques, sociaux et environnementaux.

Le PCAET s'applique à l'échelle d'un territoire sur lequel tous les acteurs sont mobilisés et impliqués.

Les 4 grandes étapes d'un Plan Climat

Phase 1 – Etat des lieux, diagnostic et analyse des enjeux

Le travail de diagnostic territorial est primordial pour mettre en place les fondations du PCAET grâce à une connaisance fine de l'existant.

Phase 2 – La stratégie Energie - Climat

La stratégie territoriale identifie les priorités et les objetcifs de la collectivité.

Phase 3 – Le programme d'actions

Le programme d'actions précise les moyens à mettre en oeuvre les résultats attendus pour les principales actions envisagées.

Phase 4 – Un dispositif de suivi et d'évaluation des résultats

Le dispositif de suivi et d'évaluation des résultats décrit les indicateurs à suivre au regard des objectifs fixés et des actions à conduire.

Le point de départ du Plan Climat : le diagnostic

Le changement climatique et la vulnérabilité du territoire

Les projections de Météo France montrent une poursuite du réchauffement climatique annuel jusqu'aux années 2050. Après 2050, la température diffère selon les politiques : si une politique de réduction des émissions de GES est instaurée, le réchauffement se stabilise voire diminue en fin de siècle. Sinon, la hausse des températures pourrait atteindre +4°C en moyenne annuelle et +5°C en moyenne estivale.

Localement, les effets du changement climatique ont des conséquences sur :

- La biodiversité : modification dans la phénologie des espèces
- Les inondations et sécheresses : fréquence et intensité en augmentation
- La santé des habitants : augmentation des canicules et des épisodes de pollution
- La quantité et la qualité de l'eau : réduction du niveau des nappes phréatiques et dégradation de la ressource

La consommation énergétique finale

En 2018,la consommation énergétique de la CCCE est d'environ 661 GWh et se répartit comme suit :

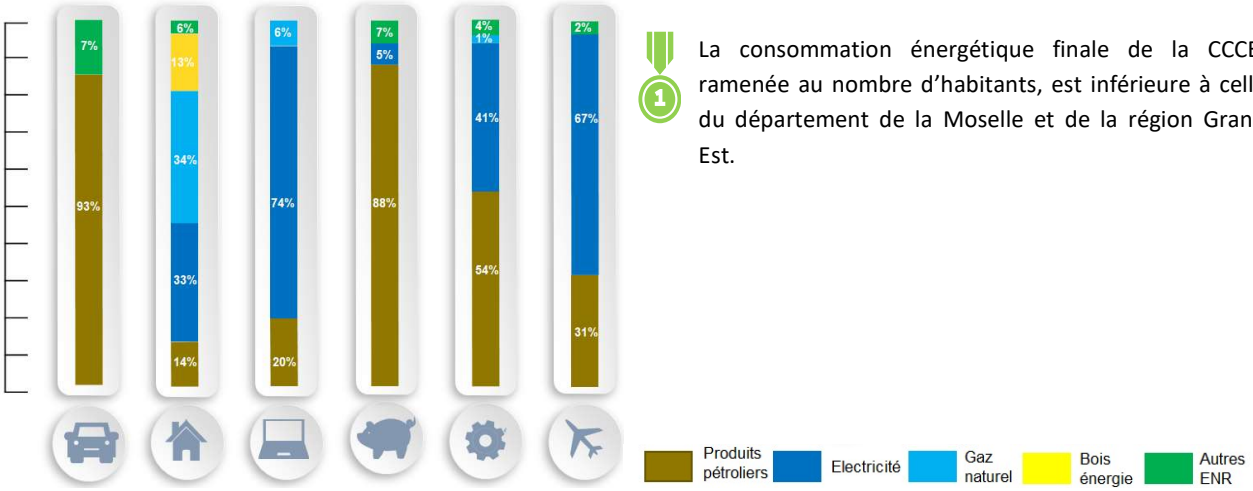

La consommation énergétique finale de la CCCE, ramenée au nombre d'habitants, est inférieure à celle du département de la Moselle et de la région Grand Est.

47% Transport routier
Le secteur du transport routier est le secteur le plus consommateur représentant presque la moitié de la consommation énergétique finale totale. L'énergie la plus utilisée pour ce secteur étant les produits pétroliers.

36% Résidentiel
Plus d'un tiers des consommations énergétiques finales est lié au secteur résidentiel. Les énergies majoritairement utilisées sont l'électricité et le gaz naturel.

12% Tertiaire
Le troisième secteur le plus consommateur est le secteur tertiaire. L'électricité est l'énergie la plus utilisée.

2% Agriculture
La part de l'agriculture ne représente que 2% des consommations énergétiques finales. Les produits pétroliers sont largement majoritaires.

2% Industries (hors branche énergie)
La part des industries est équivalente à celle de l'agriculture. Les énergies les plus utilisées sont les produits pétroliers et l'électricité.

1% Autres transports
Pour ce secteur, l'électricité est l'énergie la plus utilisée.

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

En 2018, les émissions de GES représentent 156 600 tonnes équivalent CO_2. Elles sont essentiellement dues au secteur du transport routier et de ce fait des produits pétroliers.

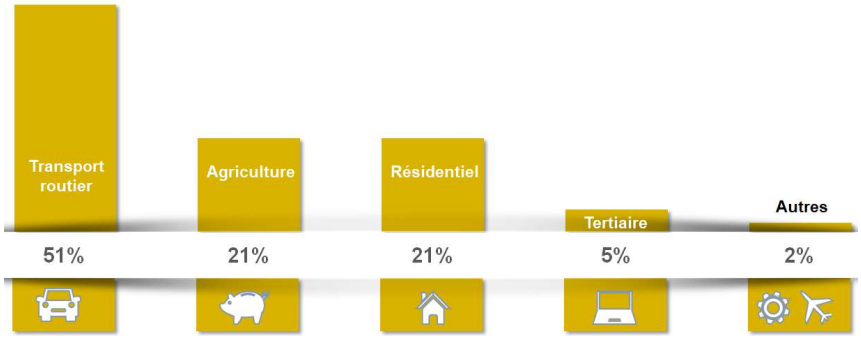

Les émissions de GES, ramenées au nombre d'habitants, sont inférieures à celles du département de la Moselle et de la région Grand Est. Elles sont relativement stables depuis 2014.

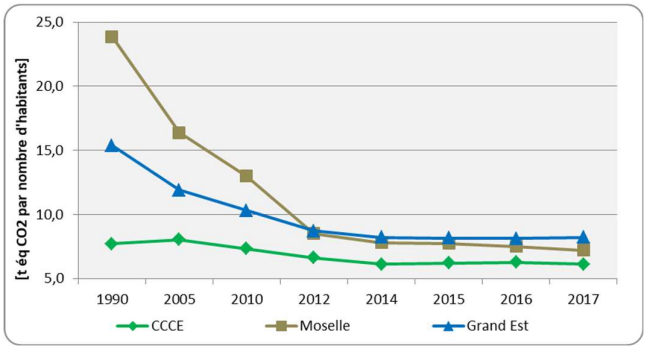

Les énergies renouvelables

Les principales sources d'énergie renouvelables sur le territoire de la CCCE sont :

Bois énergie

Aquathermie et Géothermie

Solaire

Comprend le solaire thermique et le solaire photovoltaïque

Le potentiel de développement des énergies renouvelables sur le territoire :

Bois énergie

La forêt couvre 25% du territoire de la CCCE. Le potentiel de développement du bois énergie est donc important tout en veillant à une bonne gestion des forêts publiques et privées pour ne pas diminuer la séquestration carbone des forêts.

Géothermie et aquathermie

La nature du sol, l'absence de cavités et de pollution sur la quasi totalité du territoire permet l'implantation de sondes géothermiques domestiques. Le territoire de la CCCE est également favorable à l'aquathermie puisque de nombreuses nappes d'eau sont subaffleurantes.

Solaire

Le solaire thermique peut se développer pour assurer les besoins en Eau Chaude Sanitaire sur les toitures des bâtiments résidentiels mais également sur les toitures des bâtiments communaux à vocation sportive. L'installation de panneaux photovoltaiques peut être envisagée sur les terrains dégradés et en toiture des bâtiments industriels et agricoles.

Eolien

Le projet CAPEOLE, en cours d'études, permettra l'installation de 5 grandes éoliennes sur le territoire de la CCCE.

Méthanisation

Le potentiel de production de méthane à partir des effluents d'élevage et de résidus de culture est très important sur le territoire de la CCCE.

La concertation :

La commission ENVIRONNEMENT de la CCCE a besoin de vous !

La commission Environnement travaille depuis déjà plusieurs mois à l'élaboration du Plan Climat et souhaite vous associer à ses reflexions sur les axes stratégiques du territoire qui conduiront à la réalisation d'un plan d'actions.

Malheureusement, les contraintes liées à la crise sanitaire ne permettent pas d'envisager des réunions publiques ou des ateliers participatifs, c'est pourquoi la concertation sera numérique pour le moment !

Les axes stratégiques sont joints. Vous pouvez indiquer vos remarques ou propositions en version numérique ou version papier et le scanner dans votre mairieà l'adresse suivante :

planclimat.ccce@gmail.com

Ensemble, construisons le Plan Climat de la CCCE

Réponse souhaitée jusqu'au 11 avril 2021

Merci pour votre participation !